

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
21 octobre 2005**

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Réunion du 21 octobre 2005	11
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général	11
 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Proposition d'avenant à la convention de développement économique et de soutien aux entreprises entre la Région Aquitaine et le Département de la Gironde.....	16
 ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL	
Démarrage du projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières "Au fil de l'eau, du Médoc au Bassin d'Arcachon".....	23
 ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES	
Mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Organisation de la future Maison Départementale des Personnes Handicapées et gestion de la future prestation de compensation.....	17
 COLLEGES ET ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU 1^{er} DEGRE	
Répartition de la dotation de fonctionnement des collèges publics et d'une aide spécifique aux collèges classés en ZEP et en REP Exercice 2006	26
 RESSOURCES HUMAINES	
Créations et transformations de postes.....	29
Contrats occasionnels pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées.....	32
Indemnités forfaitaires de déplacement du personnel	33

FINANCES ET MOYENS

Budget Supplémentaire pour 2004	35
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	51
Décision Modificative n°2	54
Orientations budgétaires pour 2006	60

VŒUX ET MOTIONS

Motion relative au projet de ligne à grande vitesse Bordeaux - Toulouse	85
---	----

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2005
Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. D'AMECOURT, BARRAU, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, CHALARD, DARGUENCE, DARREMONT, DAVID, DE GABORY, Mme DELAUNAY, M. DELAUX, Mme DEXPERT, MM. DORTHE, DUBOURG, DUSSAUT, MM. FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FLORIAN, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JAULT, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, LOTHAIRE, MADRELLE, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MUR, PARIS, PERONNAU, PLISSON, REGERE, RENARD, RESPAUD, RIFFAUD, SAVARY, SERRANO, . SOUBIE, TOUZEAU, TRUPIN, YERLES.

Excusés : MM. AUGHEY, CESAR, DUCHENE, FOULON, GAUZERE, MAGENTIES, VINCENT,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes Chers Collègues,

La séance plénière qui nous réunit cet après-midi est consacrée à l'examen de notre Décision Modificative Numéro 2 et aux orientations du Budget pour l'année 2006. Il s'agit d'un exercice classique, à ce moment de notre parcours budgétaire. Néanmoins, il est moins courant de voter la régularisation d'un Budget antérieur, comme nous allons le faire aujourd'hui, suite à l'annulation par le Tribunal Administratif du Budget Supplémentaire 2004. Je ne pense pas que cette tempête dans un verre d'eau enrichisse le débat démocratique.

Revenons donc, à présent, mes chers collègues, à l'essentiel de notre réunion d'aujourd'hui : la Décision Modificative numéro 2. Celle-ci doit nous permettre de procéder à des ajustements techniques et fonctionnels avant la clôture de l'exercice. Vous constaterez qu'elle reste limitée dans son montant. Elle est ainsi contenue à 8,4 M€, au titre du Budget Principal. Compte tenu du contexte national économique et social particulièrement dégradé, vous ne serez pas surpris que la DM2 soit tout d'abord mobilisée par nos politiques sociales qui sollicitent la majeure partie de cette DM2.

Tout d'abord, l'accueil familial des enfants avec 1,4 M€ et la prise en charge des personnes âgées pour 3,5 M€ témoignent d'une dotation en hausse constante. Au chapitre de la protection de l'enfance, je rappellerai qu'on dénombre 156 enfants placés de plus, entre décembre 2004 et aujourd'hui, soit une forte progression. La situation de nombre de familles est des plus catastrophiques et demande de la part de nos services un engagement de plus en plus fort.

Compte tenu des nouvelles mesures du Gouvernement pour réduire artificiellement les chiffres du chômage, nous ne pouvons que vivre une montée en puissance du nombre de R.M.Istes. En se débarrassant du financement des chômeurs de cette manière – au bout de trois propositions d'emploi infructueuses, si précaires soient-elles, le demandeur d'emploi est radié – on nous fait financer nombre de personnes qui basculeront dans le dispositif R.M.I. ! Ajoutons les délocalisations, les licenciements massifs, et chacun se fera une idée du paysage économique dévasté, d'aujourd'hui et de demain ! La situation chez Ford est très préoccupante. Je vais d'ailleurs interpeller le Gouvernement dans les prochains jours en séance publique au Sénat.

2005 constitue en fait le deuxième exercice de transfert de l'allocation R.M.I. aux départements, et le R.M.I. devra mobiliser, après le vote du Budget Supplémentaire, pas moins de 114,3 M€. Or, nous avons déjà mandaté 87,5 M€, et une moyenne mensuelle de 9,7 M€ nous permet de penser que le besoin annuel sera en réalité de 116,5 M€. Cette évolution, qui n'est pas prête de s'inverser demain, me conduit à vous proposer une majoration de notre dotation de 2,4 M€. Cette situation inquiétante l'est doublement puisqu'alors que nous enregistrons une hausse incompressible des allocataires du R.M.I., inversement la compensation du transfert de ces allocations connaît un redoutable tassement. En effet, à l'heure où la consommation de carburant diminue face à un baril de pétrole dont le cours flirte avec des sommets rarement atteints, le rendement de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers commence à se tasser et nous devons donc diminuer les recettes attendues à ce titre. Par rapport à 2004, le rendement de la T.I.P.P. affiche ainsi un retard de 3 M€. Subissant un redoutable effet de ciseau, du fait que les dépenses du R.M.I. augmentent et que les recettes de la T.I.P.P. reculent, le déficit de couverture représente 7,5 M€, auxquels viennent s'ajouter les 9,7 M€ que nous doit toujours l'État au titre de l'année 2004 !

A l'heure où nous nous retrouvons, le Budget de Fonctionnement de notre Direction de la Solidarité s'élève à 498,5 M€, enregistrant une évolution de 7,3 %, par rapport au montant que nous avons voté en 2004, voire 9,4 % si nous tenons compte des réalisations effectuées sur ce même exercice.

Néanmoins, cette DM2 nous permet de renforcer notre objectif d'investissement à plus long terme. Ce sera le cas, en particulier, et à titre d'exemple, de l'aménagement du port départemental de Lamarque, avec 2,2 M€ d'autorisations de programme pour en conforter

l'attractivité touristique. Un attrait touristique girondin qui sera renforcé aussi au titre de l'hébergement et du tourisme ferroviaire. Au total, pour lancer des projets ou participer à leur réalisation sur l'année 2005, en direction des communes, nos partenaires naturels, des collèges, des entreprises, mais aussi en faveur de l'environnement, des politiques culturelles et touristiques, nous sommes en mesure d'investir un montant de 358 M€, confirmant, s'il en était besoin, notre volonté de jouer un rôle moteur dans la modernisation efficace durable de notre Département !

Notre séance de cet après-midi, comme nous y invite la Loi, doit nous permettre également de tenir notre Débat sur les Orientations Budgétaires. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, de nombreuses zones d'ombres et de graves incertitudes planent sur les perspectives qu'il nous appartient aujourd'hui de dessiner !

Le chômage, au niveau national, ne diminue que de façon artificielle ; en Gironde, il progresse de 0,3 %. Corollaire des mesures gouvernementales, le nombre de R.M.Istes augmente, plus 3 % au 31 août dernier ! Une montée de la précarité très inquiétante qui implique de la part de notre collectivité une intervention de terrain, de proximité, de plus en plus importante ! Nous sommes dans le brouillard le plus épais et sur de nombreux points !

A l'aube des transferts de personnels de service de l'Éducation Nationale et des D.D.E., nul ne connaît le calendrier exact du transfert ni le niveau exact de la compensation. Faut-il faire aveuglément confiance à l'État et nous appuyer sur la circulaire ministérielle du 11 février 2005 qui nous promet une compensation intégrale, concomitante et respectueuse du principe d'autonomie financière des collectivités locales... Nous avons, hélas, déjà été échaudés. Notons, au registre des promesses, qu'un simple télégramme du Premier Ministre, Monsieur Jean-Pierre Raffarin, nous annonçait, avant son départ de Matignon, une régularisation de la T.I.P.P. pour 2004 dans la prochaine Loi de Finances. Nous attendons toujours !

Nous observons çà et là de mauvais signes avant coureurs. J'en veux pour preuve la dégradation de la couverture par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie des frais d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie des Personnes Âgées, qui est passé de 43 à 34 % ! Pour être concret, nous attendions 29,3 M€ de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'A.P.A. et nous n'avons perçu que 27,9 M€, soit une perte sèche de 1,5 M€. Comment ne pas être inquiets, quand on sait que la mise en place de la Loi sur le Handicap faisant du Département le chef de file en la matière doit être financée par cette même Caisse !

A ces inquiétudes vives, s'ajoute la réforme de la taxe professionnelle qui s'annonce bien loin des grands bouleversements promis. Tout au contraire, notre principe d'autonomie est remis en cause par une décision à effet rétroactif de l'État. En effet, celui-ci décide d'instaurer un plafonnement à 3,5 % de la Valeur Ajoutée pour les entreprises, avec prise en charge de la part de dégrèvement pour les hausses de taux, entre 1995 et 2004, à la place des entreprises, laissant supporter aux collectivités locales le manque à gagner sur les décisions de hausses de taux postérieures à 2004. Il s'agit là d'une nouvelle atteinte au pouvoir fiscal des collectivités !

La Dotation Globale d'Équipement est redéfinie, les règles de gestion du Fonds de Compensation de la T.V.A. évoluent, et la vignette, selon la Loi de Finances, devrait complètement disparaître.

Enfin, si les droits de mutation liés au marché de l'immobilier restent élevés et constituent la deuxième recette fiscale du Département, cela n'est pas immuable. Ainsi d'ailleurs, le Sénateur U.M.P. de l'Oise, qui est rapporteur de la Commission des Finances, Philippe Marini, a-t-il alerté ses collègues, sur, je le cite : "une probabilité forte de retournement de tendance".

Malgré ce contexte, et je sais que vous partagez largement mon opinion, malgré les risques et les incertitudes, on ne peut fiscaliser sur ces hypothèses. Aussi nous choisirons de tableur notre prospective sur l'hypothèse que l'État jouera bel et bien le jeu de la compensation intégrale des charges transférées. Mais comme nous n'entendons pas être pris par surprise et que nous souhaitons que les choses soient claires, nous avons mis en place un Observatoire d'Evaluation des Transferts de Compétences et des Charges Nouvelles, le 10 octobre dernier. Il est composé de façon pluraliste, rassemblant des élus de la majorité et de l'opposition, des représentants des syndicats des agents, mais aussi de notre administration, et associe à ses travaux un expert en la personne de Monsieur Désiré Estay, ancien Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes. Il appartiendra à l'Observatoire de mettre en évidence les éventuels écarts entre les charges et les ressources apportées en compensation par l'État, mais aussi d'en suivre les évolutions. En tout état de cause, il nous éclairera sur le poids réel des charges transférées sur notre budget et sur leurs compensations. A nous, aujourd'hui, dans ce contexte, de tenter d'évaluer au plus juste nos dépenses de fonctionnement, avec la préservation de nos ressources, pour favoriser les investissements sur notre territoire.

Tout d'abord nos dépenses sociales, déjà en hausse cette année, dans lesquelles nous devons intégrer la nouvelle aide financière aux personnes handicapées, avec une charge de 40 M€, concernant - selon une première estimation - 5000 personnes. Ces dépenses connaîtront une progression de 21 % en 2006, pour atteindre 556 M€. Notre participation au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour prendre un exemple parlant, devrait quant à elle connaître une montée en puissance de l'ordre de 8,6 %, soit 65 M€, ce qui représente presque deux points de fiscalité.

Pour autant, compte tenu des incertitudes que nous avons évoquées, face à l'augmentation de nos dépenses, et pour respecter notre volonté de poursuivre notre politique de développement durable, afin de ne pas hypothéquer le futur - notamment en matière d'infrastructures - nous avons deux choix : soit ajuster notre programme d'emprunt, soit accentuer la fiscalité de manière plus forte. C'est le recours accentué à l'emprunt que je vous propose car notre action de désendettement le permet, et ainsi la pression fiscale pourra être maintenue autour de quatre points, ce qui reste une hausse modérée au vu des charges qui nous incombent.

Afin de nous garantir une capacité d'investissement ambitieuse, issue de notre Programmation Pluriannuelle des Investissements, le volume d'emprunt s'affichera autour de 150 M€. Je dirai un mot sur la Programmation Pluriannuelle 2006-2008 qui associe la prise en compte d'opérations majeures et la poursuite de nos politiques traditionnelles, mais aussi nos interventions auprès de nos partenaires.

Le programme triennal des autorisations de programme de la section d'investissement nous permettra de développer la rénovation et la construction des collèges avec 172 M€, de moderniser et sécuriser notre réseau routier départemental avec 84 M€.

Nous mènerons un projet à long terme de redéfinition de nos bâtiments sociaux avec 30 M€ sur la durée d'un processus concerté, et qui doit aller dans l'intérêt de populations concernées.

Nous maintiendrons naturellement nos aides aux communes, nos partenaires naturels, avec, en particulier, 60 M€ pour l'aménagement rural, 10 M€ pour l'aide à l'enseignement du premier degré.

Nous soutiendrons le plan de création de Maisons de Retraite dont notre Département a un besoin impérieux, surtout des maisons à caractère public et à caractère associatif (il y a déjà beaucoup de maisons de retraite à caractère commercial), avec 26 M€, là aussi à condition que l'État soit capable de donner le jour à des projets concrets, inscrits depuis longtemps au Contrat de Plan.

La culture, le tourisme et le cadre de vie ainsi que l'environnement ne sont pas oubliés par notre Programmation ! J'ajouterai, sous réserve de solutionner un différend avec les représentants de l'État quant aux crédits FEDER promis et soit disant sanctuarisés (j'ai la lettre) pour l'extension des Archives Départementales (le Préfet est venu me dire que de 1,5 M€ cela passait à 750 000 €, c'est catastrophique ; il faut bien récupérer ces 750 000 € quelque part), le Conseil Général de la Gironde apportera la même participation financière que le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques au titre de la liaison Langon-Pau. Encore faut-il être assuré de récupérer ces 750 000 € ?

Nous accompagnerons, avec une enveloppe de 9 M€, l'implantation du Laser Mégajoule ; un site phare sur les plans technologique et scientifique, mais aussi un vecteur d'emplois à court terme.

Nous appuierons l'installation du haut débit sur l'ensemble du territoire girondin, et procéderons à l'extension de l'Hôtel des Services, si nécessaire à l'heure où notre administration doit accueillir dans les meilleures conditions de nouveaux agents et connaître un fonctionnement revisité.

Enfin, mes chers collègues, et en marge de notre Décision Modificative N° 2, de notre Débat d'Orientations Budgétaires, j'aimerais souligner un autre point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération qui porte sur le démarrage du Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières. Ce projet, présenté parmi de très nombreux autres à la DATAR et au Secrétariat Général de la Mer, est le seul dossier lauréat à l'échelle de l'Aquitaine. Je crois qu'il témoigne clairement de notre capacité à travailler avec nos partenaires, de manière forte, pionnière et efficace.

J'ai brossé simplement en quelques minutes ce dont nous allons parlé tout à l'heure. Je vous remercie de votre attention.

**PROPOSITION D'AVENANT
A LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES
ENTRE LA REGION AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

Par convention de développement économique entre la Région Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde en date du 27 janvier 2005, le Département a été habilité à accorder des aides directes aux entreprises.

L'aide à la création et à la reprise d'entreprise CREAGIR33, dont le règlement d'intervention nécessite des aménagements techniques, fait partie des dispositifs visés par cette convention

Pour parfaire ce dispositif, Monsieur le Président nous propose :

- de préciser les modalités de mise en œuvre de cette aide pour articuler les particularités économiques de la situation des créateurs avec les contraintes administratives de liquidation de la subvention,
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de développement économique entre la Région Aquitaine et le Département de la Gironde.

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Je donne la parole à Bernard Garandau, qui doit s'absenter, pour présenter le dossier (10) 1 "Mise en œuvre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Organisation de la future Maison Départementale des Personnes Handicapées et gestion de la future prestation de compensation."

**MISE EN ŒUVRE DE LA LOI N° 2005-102 DU 11 FEVRIER 2005
POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES,
LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE
DES PERSONNES HANDICAPEES.
ORGANISATION DE LA FUTURE MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES
ET GESTION DE LA FUTURE PRESTATION DE COMPENSATION**

Rapporteur : Bernard GARANDEAU

Mesdames, Messieurs,

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est fondatrice de droits nouveaux pour les personnes handicapées. Elle crée des missions nouvelles pour le Conseil Général, qui doit notamment mettre en place la Maison Départementale des Personnes Handicapées, et elle prévoit un nouveau dispositif à construire.

La mise en œuvre effective de cette nouvelle loi est subordonnée à la parution de 70 décrets et arrêtés, dont un nombre important de décrets en Conseil d'Etat. Ces textes qui devaient être promulgués selon les termes de la loi, dans le délai maximal de six mois à compter du 11 février 2005, sont toujours attendus. Leur sortie conditionne la mise en place du nouveau dispositif. Néanmoins il convient de ne pas rester dans une position attentiste et de se préparer aux échéances posées initialement le 11 février 2005, c'est à dire janvier 2006. Les attentes des personnes handicapées et de leurs familles sont fortes.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées sera gérée par un Groupement d'Intérêt Public constitué par des membres de droit que sont l'Etat : DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), Inspection Académique, les organismes de protection sociale du régime général, le Conseil Général et de membres adhérant volontairement et apportant une contribution pérenne au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Elle rassemblera les services actuels de la COTOREP, la CDES, le site à la vie autonome, et aura des moyens affectés par le Conseil Général à la gestion de l'allocation compensatrice.

Ces missions sont essentielles :

- l'information, l'accueil, le conseil à la personne handicapée et à sa famille,
- l'aide à la définition du projet de vie de la personne handicapée,
- la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire de la commission des droits et de l'autonomie,

- l'élaboration du plan personnalisé de compensation,
- l'attribution des prestations,
- le suivi de la compensation,
- l'accompagnement et la médiation,
- la gestion du fonds départemental de compensation institué par l'article 146-5.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur l'affectation des crédits réservés à l'installation de la future maison, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 3 octobre 2005 qui permet la signature de la convention avec le Préfet.

L'enveloppe 2005 est exceptionnelle puisqu'elle exclut des crédits dits d'installation, et non pérenne. Le montant de l'enveloppe 2006 n'est pas connu. Les informations contenues dans la circulaire sur ce "fonds de concours" permettant de l'estimer à 40 % de l'enveloppe 2005. On peut donc déjà craindre une insuffisance de crédits en provenance de la C.N.S.A. pour assurer le fonctionnement correct de cette nouvelle maison.

Le rapport qui est soumis détaille les propositions d'affectation de ces crédits afin de permettre l'équipement en matériel de bureau, en informatique, véhicules, de recruter des personnels pour la mise à jour d'ici le 31.12.2005 des dossiers reçus au second semestre, de préfigurer les nouvelles équipes, et enfin de provisionner des crédits affectés à l'immobilier qui sera nécessaire pour installer la nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées.

AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Nicolas FLORIAN :

Permettez-nous de nous féliciter de la mise en œuvre de cette loi sur le handicap du 11 février 2005. Et si tout à l'heure vous avez eu un petit peu la main lourde sur l'action du Gouvernement, soyons quand même conscients que sur cette loi c'est une véritable avancée sociale pour notre pays. Jusqu'à maintenant, de telles dispositions n'avaient jamais été prises pour le soutien aux handicapés. La mise en application de la loi est tributaire d'un certain nombre de décrets qui ne sont pas encore parus ; il y en a 80. Mais il est bien, déjà, de s'engager dans cette dynamique.

On serait tenté de dire que cette loi n'est pas simplement la maison pour les personnes handicapées. C'est toute une logique et toute une philosophie sur le monde du handicap sur le plan financier avec aujourd'hui garantie de ressources pour les personnes handicapées. C'est aussi la maison départementale qui sera une forme de guichet unique. C'est le droit à la compensation. Ce sont des initiatives qui seront prises et des impositions auprès des collectivités sur l'accessibilité, des mesures en matière d'emploi, de scolarité. En résumé,

c'est un vaste chantier auquel s'est attaché le Président de la République et son Gouvernement. Aujourd'hui on en voit le début de la mise en œuvre au niveau départemental. Il faut savoir que ce sont près de 850 M€ qui seront destinés, à l'horizon 2006, pour cette mise en œuvre de politique, avec 550 M€ au titre du droit à la compensation, et 300 M€ pour le financement de places nouvelles créées en établissements.

Nous accompagnerons bien entendu cette politique, nous voterons cette délibération. Et permettez-nous encore de nous féliciter de cette initiative, et de remercier les parlementaires qui sont dans cet hémicycle. Toutes les associations se félicitent de cette loi sur le handicap du 11 février 2005.

Jean-Jacques PARIS :

Je veux mettre un bémol à ce que vient de dire notre collègue de l'opposition. Parce que j'étais, pas plus tard que la semaine dernière, à un congrès national d'une association de handicapés, et j'ai participé l'après midi à des commissions, et ils m'ont aidé justement à voir plus profondément dans la loi et dans les objectifs qu'elle s'est donnée. Je dois dire qu'en matière de garantie de ressources, malheureusement, pour la grande majorité des personnes handicapées, la ressource va rester absolument médiocre et ne leur permettra pas de faire face convenablement à la vie quotidienne.

Deuxièmement, concernant la maison du handicap et la prestation de compensation, il faut dire que pour l'instant on est dans la complète opacité quant aux moyens, mais aussi quant aux critères d'attribution. Je vous appelle, si vous ne l'avez déjà fait, à regarder de très près la question et vous allez y découvrir les limites de la loi, qui a été entourée de beaucoup d'effet d'annonce mais qui malheureusement va nécessiter de nombreux combats pour obtenir l'essentiel, pour que finalement les personnes handicapées soient reconnues comme des citoyens dans ce pays.

Guy TRUPIN :

Malgré ce que dit Jean-Jacques Paris de ce que cette loi a des lacunes, chacun d'entre nous doit se féliciter de l'avancée que cette loi apporte, et notamment sur la création des maisons du handicap. Mais il y a un problème que l'on occulte fréquemment, lorsque l'on parle des handicapés, c'est-à-dire que la loi qui a été votée, cette loi de février 2005, met le handicapé comme un citoyen dans la ville et lui donne les moyens de vivre et d'évoluer, mais il y a un moment donné où le handicapé a vieilli et se posent pour lui tous les problèmes multipliés par un facteur important de l'accueil dans des structures. Aujourd'hui un handicapé qui a 60 ou 70 ans a beaucoup de mal, si ce n'est pour ne pas dire impossible, à trouver dans notre Département une structure d'accueil autre que les maisons de retraite classiques. Alors les maisons de retraite classiques prennent parfois des handicapés, mais en petit nombre ; car il arrive que le handicap soit aussi un facteur gênant pour l'environnement et on évite de les prendre. Alors, avec un certain nombre d'associations, nous avons en Gironde lancé un projet de maison d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes. Ce projet est passé au C.R.O.S.M.S. (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale), il a reçu l'aval de financement du Conseil Général, mais il attend encore malheureusement l'aval des services de la Sécurité Sociale et de l'Etat pour le financement de la partie soins.

Alors, Monsieur le Président, si bien sûr il faut se réjouir de l'avancée qui est faite pour les personnes handicapées, il faut quand même être extrêmement vigilant, et là je me tourne vers nos collègues de l'opposition, qui sont dans la majorité nationale, pour leur rappeler qu'en Gironde nous avons un projet qui attend le financement. Si chacun d'entre vous pouvait donner un coup de pouce, au-delà des clivages politiques, c'est seulement un clivage humain sur lequel nous devons être attentifs.

M. LE PRESIDENT :

C'est un projet qui est né et qui attend le financement.

Guy TRUPIN :

Je pense que si Lionel Jospin était là, ce serait déjà fait.

M. LE PRESIDENT :

Il y a un certain nombre de maisons de retraite où le Conseil Général a mis 40 % dans l'investissement, et malheureusement on ne peut pas construire parce qu'on n'a pas les crédits d'Etat pour les soins. Je dis cela très sérieusement, ce n'est pas pour se jeter des choses à travers la figure ; c'est malheureusement la réalité.

Jacques FERGEAU :

Je voudrais faire un petit point par rapport à ce que vient de dire la minorité départementale. C'est très bien de se féliciter des décisions gouvernementales, le problème c'est de savoir qui finance les opérations, et en ce qui concerne la maison départementale du handicap notre souci aujourd'hui au niveau de ce département est de savoir comment elle va être financée. Je crois que celui qui finance aujourd'hui c'est le Département ce n'est pas le Gouvernement.

De plus, nous allons récupérer certains dossiers de l'Etat dans lesquels il y a un retard important. Donc nous allons être obligés, et notre ami Yves Lecaudey en parlera sûrement tout à l'heure, de mettre des moyens financiers supplémentaires pour justement financer ces retards de l'Etat et pour combler les possibilités de mise en route de cette maison départementale du handicap.

Donc au niveau de l'idée, au niveau du social, c'est bien et nous en sommes tous d'accord. Mais aujourd'hui on transfère encore une fois des charges au niveau du Département qui ne sont pas cofinancées ou simplement financées par les services de l'Etat. C'est bien le grand regret que nous avons aujourd'hui. Alors sur le principe, sur le discours, et malheureusement c'est ce que nous entendons régulièrement, d'accord c'est un discours social, un discours de solidarité, et là nous en sommes bien conscients. Le problème c'est qu'au niveau des transferts nous attendons de voir ce qui va se passer et nous ne voyons rien venir. Donc bravo pour les discours, mais nous aimerions voir la suite.

Stéphan DELAUX :

Je ne comprends pas bien cette intervention parce qu'on est dans la compétence prioritaire du Département et il y a une enveloppe du Gouvernement. Où est la question ? Le Département a les moyens d'assumer sa responsabilité.

M. LE PRESIDENT :

On peut plaisanter sur certains dossiers mais pas sur celui-là. Il ne suffit pas de voter une loi à l'Assemblée Nationale et au Sénat et ensuite de dire que les départements se débrouillent c'est à eux de financer. Il faut être sérieux, ce n'est pas possible ! Si l'enveloppe est infinitésimale, c'est comme si peu de chose avait avancé. Le problème est là. Je préfère me tromper...

Jacques FERGEAU :

Les retards au niveau de la COTOREP c'est le Département qui va les récupérer, ce n'est pas l'Etat. Et aujourd'hui c'est l'Etat qui est en retard, ce n'est pas le Département.

Bernard GARANDEAU :

Je me réjouis que le débat ait été entamé sur un thème aussi important, qui est celui de ce que fait la société par rapport au monde du handicap. Je voudrais recentrer ce débat sur la délibération qui vous est proposée, qui ne touche qu'un préliminaire à la maison du handicap, qui n'est donc qu'une partie de l'application d'une loi, qui est une loi généreuse indiscutablement, et sur laquelle la concertation a duré suffisamment de temps pour faire en sorte que chacun ait pu sensiblement s'exprimer. Ceci dit les moyens ne sont pas là, et une loi n'est valable que si elle peut disposer des moyens nécessaires à son application. Or, selon les expertises qui sont données, parce que nous en sommes actuellement à de la prévision bien entendu, le nombre de bénéficiaires de la compensation, par rapport à ce que nous avons en charge jusqu'à maintenant, sera au moins doublé ; certaines estimations parlent même de quadruplé. C'est donc suffisamment important pour dire que globalement l'enveloppe qui a été prévue par la C.N.S.A. pour venir aider les départements à appliquer cette loi sur le sujet, et qui vaut donc aux services de l'Etat d'être représentés au sein de la maison du handicap, est largement insuffisante puisqu'elle est estimée non pas à 850 M€ mais à 650 M€ jusqu'à maintenant, alors que la dépense a été estimée par une mission interne à l'Etat à environ 4 milliards 500 millions, c'est donc largement insuffisant. Certes on peut s'attendre à une montée en charge progressive, c'est ce que nous disent les gens de la C.N.S.A., mais cette montée en charge ne sera certainement pas très progressive, on l'a vu pour l'A.P.A. elle a été rapide, et de surcroît les personnes âgées étaient relativement mal organisées en terme d'associations alors que les personnes handicapées sont très bien représentées et participeront au G.I.P. de façon officielle. Donc de ce fait on aura certainement un certain nombre d'associations qui demanderont à ce que les droits des handicapés soient immédiatement remplis et la montée en charge sera certainement rapide, ce qui nous fait un petit peu peur. D'autant plus que pour mettre en place tout cela, nous disposons de fort peu de temps, d'ici le 1er janvier 2006, et que les décrets ne sont toujours pas sortis. La loi avait prévu leur sortie dans les six mois après la loi, soit au mois d'août dernier. Alors la difficulté est grande pour ce faire.

Ceci dit, le sort de nos amis handicapés ne sera pas pour autant réglé, puisqu'un certain nombre de choses comme l'accessibilité des services publics en particulier ne sera rendue obligatoire que dans un délai de dix ans, ce qui est bien long. D'autre part, un certain nombre de thèmes touchant l'emploi du handicapé ne seront pas forcément solutionnés et nous aurons de nouveau à en reparler. Et un certain nombre de thèmes, tel que le vieillissement du handicapé, est finalement peu pris en charge actuellement par la société pour la bonne raison que le besoin ne s'en faisait pas sentir. Il se fait sentir maintenant de façon prégnante, et il nous faut expérimenter des établissements spécifiques à la fois au handicap et au vieillissement des personnes handicapées. Cela fait l'intérêt des initiatives comme Handivillage, dont parlait Guy Trupin, qui sont particulièrement intéressantes, et je préconise que l'Etat suive les initiatives qui sont prises en la matière, parce que c'est à travers ces éclairages d'expérimentation que nous faisons au plan local que l'on pourra trouver des solutions adaptées au vieillissement des handicapés. Parce que le vieillissement des handicapés est un problème social posé de façon très importante, mais qui se distingue complètement du vieillissement traditionnel. On ne peut pas prévoir d'introduire des handicapés de 60 ans dans des maisons de retraite traditionnelles où la moyenne d'âge est de 87 ans. On ne peut pas non plus projeter d'avoir des établissements de handicapés strictement réservés à des handicapés vieillissants, parce que ce seront des ghettos. Donc on a besoin de trouver des méthodes expérimentales et ce qui est proposé là est tout à fait intéressant.

En ce qui concerne le retard de la COTOREP, il est notoire, et une partie des crédits avancés par l'Etat pour créer la maison du handicap serait consacrée par le Département à recruter du personnel qu'il mettrait à disposition de la COTOREP pour essayer de résorber le retard. Je ne crois pas que l'on y arrive, honnêtement, tant ce retard est important. La maison du handicap risque de partir avec le handicap, sans jeu de mot, d'avoir à régler un certain nombre de problèmes déjà déposés au second semestre 2005. Cela sera une difficulté croissante compte tenu de la difficulté à faire l'évaluation des plans d'aide pour les personnes handicapées qui seront beaucoup plus difficiles que n'a été l'évaluation des plans d'aide pour les personnes âgées, puisque la typologie et les handicaps que nous devons essayer de réduire à travers cette prestation seront beaucoup plus diversifiés. On ne traite pas un autiste comme on traite un aveugle par exemple. Donc bien entendu autant de difficultés qui nous attendent, d'autant plus que le personnel qui travaillera à la maison du handicap proviendra, en partie du moins, des 80 personnes qui oeuvrent actuellement au sein de la COTOREP, de la C.D.E.S. ou du site de la vie autonome, et que ces personnels ont des cultures, ont des équipements, ont des situations également professionnelles tout à fait différentes. Il nous faut harmoniser l'ensemble de ces prestations et c'est un véritable problème que nous avons à résoudre. Nous restons bien entendu vigilants sur les transferts en espérant que l'Etat tienne ses engagements sur le sujet pour une compensation complète de ce que cela coûtera au Département. Ceci dit nous avons sur ce plan-là certains doutes, mettons-les en réserve et votons un budget qui nous sera proposé en décembre, alors que nous connaissons un peu mieux les décrets d'application. Ces décrets sont tout à fait fondamentaux parce qu'ils éclairent la loi, et ce sont eux qui donneront une signification à cette loi qui est généreuse et doit être appliquée progressivement, tout au moins dans son esprit, le plus largement possible.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**DEMARRAGE DU PROJET DE GESTION INTEGREE
DES ZONES COTIERES
"AU FIL DE L'EAU, DU MEDOC AU BASSIN D'ARCACHON"**

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde est lauréat de l'appel à projets sur la "gestion intégrée des zones côtières" lancé début 2005 par la DATAR et le Secrétariat Général de la Mer. Il se voit ainsi attribuer une aide forfaitaire de 60 000 € pour la mise en œuvre d'une expérimentation, sur une période de 18 mois, à partir de deux questions centrales :

- le rôle charnière des espaces rétro-littoraux dans l'articulation espace maritime/arrière pays,
- la nécessité d'une interface fonctionnelle entre les structures de gestion et de projet agissant sur le territoire.

Ce projet, intitulé "Au fil de l'eau, du Médoc au Bassin d'Arcachon" a été élaboré en partenariat étroit avec :

- le Syndicat Mixte du Pays Médoc,
- la Communauté de Communes de la Pointe Médoc,
- la Communauté de Communes des Lacs Médocains,
- la Communauté de Communes "La Médulienne",
- la Communauté de Communes du Nord Bassin,
- la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon-Sud,
- le Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon (SIBA).

D'un commun accord avec ses partenaires, le Conseil Général en assure la responsabilité.

En conséquence, il nous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- retenir le principe de la mise en œuvre du projet "Au fil de l'eau, du Médoc au Bassin d'Arcachon" avec les collectivités partenaires,
- d'autoriser le Président à signer la convention-cadre GIZC avec le Préfet de la Région Aquitaine.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

René SERRANO :

Je dois dire que dans cette affaire, nous avons véritablement vécu un challenge avec la Direction général adjoint chargé du développement, la direction mer et port, la D.D.A.R., la direction de l'environnement, ce qui fait que je peux affirmer que cette équipe a été de qualité et c'est grâce à elle que nous avons été candidat. Certes j'y ai participé, mais quand une émulation est vraiment vécue dans sa complexité mais aussi dans sa plénitude on s'aperçoit que l'on est gagnant.

Nicolas FLORIAN :

On s'apprêtait à féliciter René Serrano, mais il vient de nous expliquer qu'il n'y est pour rien. On trouve le dossier très bien, c'est une bonne chose pour le Département. C'est un honneur aussi pour notre Département, le seul Département d'Aquitaine à avoir été retenu. Comme c'est écrit dans la délibération, le Premier Ministre a effectivement le 22 août intégré ces propositions avec une aide de 60 000 €. Cela prouve encore une fois que les mobilisations de toutes les énergies amènent à de vraies réussites.

Et ce n'est pas anodin sur ce dossier car, et mon collègue Philippe Dorthe ne nous contredira pas, l'un des atouts primordiaux de ce Département, c'est son littoral, c'est toute cette façade qui part du Médoc jusqu'à la limite des Landes. Et il est de bon ton que l'on puisse s'associer à toutes ces communautés de communes et autres syndicats mixtes en étant leader sur ce dossier ; cela doit être le rôle du Département.

Comme l'a fait René Serrano on voudrait vraiment adresser nos plus vifs remerciements et plus vives félicitations à l'ensemble de ceux qui ont œuvré sur ce dossier, et remercier le Gouvernement, en l'occurrence plus personnellement Dominique de Villepin, le Premier Ministre, d'avoir accédé à la proposition du dossier girondin.

René SERRANO :

Je me félicite que notre collègue rejoigne ce que j'appellerai le service qualité du Conseil Général. Il ne suffit pas de lancer des appels à projet, faut-il encore avoir les candidats méritants et compétents. Je l'ai dit, nos services étaient là pour assurer à la fois la méthodologie, la procédure, et j'ai participé à la réflexion, comme tout un chacun.

Ce que je voudrais dire que pour ceux qui découvrent, et là je ne fais pas de procès d'intention à quiconque, la gestion intégrée des zones côtières, c'est un concept européen d'il y a dix ou douze ans qui a évolué, et on constate qu'entre la typologie des plages, des forêts, des dunes, et les effets induits qu'il peut y avoir entre des collectivités qui s'organisent sur un territoire donné, notamment en bordure littorale, il est certain que chacun chez soit doit considérer ce qu'il peut faire aussi par rapport à l'autre, et je pense que ce projet, sans parler de nouvelles gouvernances, pourra lisser un certain nombre d'incohérences, et notamment sur cette gestion de nos espaces remarquables girondins et sur cette forêt et ce cordon dunaire.

Je me félicite de ce projet, mais je dois dire qu'un projet l'avait déjà précédé il y a quelques années, pour lequel il n'y avait eu une certaine somnolence, le projet Terra, qui a mené à bien un certain nombre de directives et qui a prospecté pour le futur. Et aujourd'hui

c'est parce que nos personnels étaient préparés à ce genre de chose que peut-être nous avons été choisis, parce que la cerise sur le gâteau c'est en général ceux qui gèrent la quotidienneté et vivent ce type d'excellence, merci.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**REPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT
DES COLLEGES PUBLICS
ET D'UNE AIDE SPECIFIQUE AUX COLLEGES
CLASSES EN ZEP ET EN REP EXERCICE 2006**

Rapporteur : Guy MARTY

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde réaffirme constamment son engagement en faveur de l'Education. Ainsi, la répartition de la dotation de fonctionnement annuelle permet aux 101 collèges, accueillant 55 646 élèves, de fonctionner dans les meilleures conditions. Je vous rappelle que cette dotation permet d'assumer deux grands types de dépenses : les charges communes, comprenant les dépenses pédagogiques, d'entretien courant et d'administration, et les dépenses de viabilisation recouvrant les dépenses de fluides.

Les charges communes sont calculées par l'application d'un coût/élève de l'enseignement général (109,94 €), d'un coût/élève de l'enseignement technique (276,89 €), et l'attribution d'une base forfaitaire commune à chaque collège de 4 375 €, qui est doublée lorsqu'un établissement a une annexe. Pour 2006, ces coûts/élève ont été revalorisés de 1,8 %. L'enveloppe budgétaire consacrée au financement des charges communes est de 6 979 279 €.

La viabilisation à financer par notre collectivité est calculée à partir de la moyenne des coûts des fluides sur les trois derniers exercices, de laquelle on défalque 10 % des produits scolaires et des versements des commensaux. La dépense à prendre en compte est de 2 442 723 €.

Une aide spécifique est allouée aux collèges classés en Zone d'Education Prioritaire et en Réseau d'Education Prioritaire, pour un montant global de 228 104 €.

C'est donc une enveloppe financière globale de 9 650 105 € qui sera consacrée à la Dotation de Fonctionnement des collèges publics en 2006.

En conclusion, je vous saurais gré de bien vouloir agréer la répartition figurant dans le tableau joint au rapport qui vous a été présenté.

AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois, la commission précise qu'à la suite d'une erreur matérielle, il convient de rectifier que le montant de la réserve financière s'élève à 330 000 € au lieu de 630 000 € comme indiqué.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean TOUZEAU :

Une observation à propos de l'aide spécifique aux collèges classés en Z.E.P. Il y a eu dernièrement quelques articles de la presse nationale sur les Z.E.P. Je suis conseiller général et maire d'une commune où je n'ai qu'à me féliciter d'une formidable mobilisation de tout le personnel éducatif et des différents partenaires sur la réussite éducative, la réussite scolaire, et à me féliciter du travail qui est fait en Z.E.P.

Les observations qui ont été faites, je pense notamment à la dernière étude de Georges Félouzis qui met en avant la particularité de ces établissements en Z.E.P., surtout tous les diagnostics aujourd'hui font apparaître la faiblesse des moyens de l'Etat, et notamment de l'Education Nationale, dans ces Z.E.P. C'est une évaluation qui est faite d'ailleurs par l'Education Nationale elle-même, et je voudrais quand même souligner que le Conseil Général, à travers cette aide particulière, spécifique, lui, sur ces établissements classés en Z.E.P., prend en compte la spécificité et contribue ainsi à ce travail en réseau qui est absolument indispensable aujourd'hui. Je voudrais souligner que dans les équipes aujourd'hui mobilisées sur la réussite éducative, cette contribution du Département est particulièrement appréciée.

Stéphan DELAUX :

Je partage les propos de Jean Touzeau sur son analyse par rapport aux Z.E.P., et comme lui j'ai été à la fois surpris et un peu choqué de ce qui a pu être dit par rapport à l'efficacité des dispositifs mis en place et des équipes au travail. Parce que comme lui j'ai constaté sur le terrain des choses très différentes des analyses qui ont été formulées. Je trouve que d'une manière générale, ce n'est pas bon par rapport au système éducatif et par rapport à ce que l'on cherche à faire. Alors après, faiblesse des moyens, on peut toujours dire qu'il n'y a pas assez de moyens, et on peut toujours souhaiter en ajouter. Jusqu'où et pourquoi ? Personne n'est capable de dire quelle est la mesure idéale. Toujours est-il que par rapport aux problèmes spécifiques qui se posent dans ces quartiers-là et dans ces Z.E.P., il est utile que nous soyons très unis et très mobilisés pour défendre des idées un peu fondamentales, et puis peut-être et surtout pour soutenir des équipes qui travaillent, parfois dans des conditions difficiles.

M. LE PRESIDENT :

On ne peut que partager ce qui vient d'être dit, surtout quand on sait que les résultats au baccalauréat au lycée de Lormont sont de l'ordre de 80 % et plus, c'est-à-dire qu'ils peuvent rivaliser avec les autres lycées.

Philippe PLISSON :

Par rapport à ce dossier, je voulais rebondir. L'éducation et l'instruction sont un facteur d'équité sociale, et les Z.E.P. participent justement au fait que des moyens supplémentaires sont donnés dans des secteurs où l'on a constaté des difficultés sociales.

Alors j'aimerais bien qu'il y ait un moment donné une révision des critères, parce que je me rends compte que ces Z.E.P. ont été constituées il y a un certain nombre d'années, sur des critères qui me semblent un peu fantaisistes. Nous avons fait une étude sociale au niveau de la Haute Gironde et on s'est rendu compte que certains cantons qui n'étaient pas en Z.E.P. finalement avaient des critères qui étaient largement égaux ou supérieurs à ceux qui en bénéficiaient parfois, et malgré certaines démarches on a dit que maintenant les choses étaient gelées et que les Z.E.P. ce n'était pas forcément la panacée et qu'on n'allait pas en ouvrir davantage. Je souhaiterais quand même, évidemment ce n'est pas de la compétence du Conseil Général, mais du Gouvernement, que le Gouvernement et le Ministère de l'Education Nationale en particulier, se penchent sur ce problème et fassent les efforts nécessaires pour qu'il n'y ait pas d'enfants qui n'aient pas les mêmes chances que les autres dans ce pays.

Guy MARTY :

Je ne vais pas rentrer dans le fond du débat sur les Z.E.P. Simplement en étant concret, en restant sur ce rapport, signaler que c'est quand même une aide de 22,87 € par élève apportée à chaque élève qui est situé en Z.E.P. ou en R.E.P., et qu'avec cette somme cela permet aux équipes pédagogiques de financer des actions qui n'existeraient pas s'il n'y avait pas cette aide spécifique du Département.

M. LE PRESIDENT :

Je crois savoir qu'elle n'existe pas dans les autres départements, selon les dires de Monsieur l'Inspecteur d'Académie encore très récemment.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux services du Conseil Général de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, Monsieur le Président nous propose les créations et transformations de postes suivantes :

1. CREATIONS CORRESPONDANT A DES BESOINS NOUVEAUX

Pour la DGAS, dans le cadre de la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, 13 postes :

- 1 création en catégorie A (filière administrative/Directeur)
- 1 création en catégorie A (filière médico-sociale/Médecin coordonnateur)
- 1 création en catégorie A (filière médico-sociale/Médecin à domicile)
- 1 création en catégorie A (filière technique/Chef de Projet DITS)
- 4 créations en catégorie B (filière médico-sociale)
- 5 créations en catégorie C (filière administrative)

Soit 13 créations de poste (4A-4B-5C)

2. ELEVATION DES NIVEAUX DE COMPETENCE ET VALIDATION DES REUSSITES A CONCOURS

Pour la DGSD 2 postes :

- 1 transformation en catégorie A (filière technique)
- 1 transformation en catégorie C (filière administrative)

Pour la DGAS 1 poste :

- 1 transformation en catégorie C (filière administrative)

Pour la DGAD 2 postes :

- 1 transformation en catégorie A (filière administrative)
- 1 transformation en catégorie C (filière administrative)

Soit 5 transformations de postes (2A-3C)

3. TRANSFORMATIONS ET ADAPTATION DES EFFECTIFS AUX BESOINS DES SERVICES ET DIRECTIONS

Pour la DGSD 4 postes :

- 2 transformations en catégorie A (filière administrative)
- 2 transformations en catégorie C (filière administrative)

Pour la DGAJ 2 postes :

- 2 transformations en catégorie A (filière technique)

Pour la DGAC 2 postes :

- 1 transformation en catégorie A (filière technique)
- 1 transformation en catégorie C (filière administrative)

Pour la DGAS 10 postes :

- 2 transformations en catégorie A (filière administrative)
- 5 transformations en catégorie B (filière médico-sociale)
- 2 transformations en catégorie B (filière administrative)
- 1 transformation en catégorie C (filière administrative)

Soit 18 transformations (7A-7B-4C)

4. SUITES A DONNER AUX CAP D'AVANCEMENT REUNIES AU TITRE DE L'ANNEE 2005

11 transformations en catégorie B (filière administrative)

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois la commission propose les ajouts suivants pour les transformations d'emplois

1. ELEVATION DES NIVEAUX DE COMPETENCE ET VALIDATION DES REUSSITES A CONCOURS

1.1. Secrétariat Général

Afin d'adapter l'emploi à la situation administrative de l'agent affecté sur le poste, il convient de lire :

- Transformation d'1 emploi de Chef de Garage Principal en 1 emploi d'Agent d'Entretien.

2. TRANSFORMATIONS ET ADAPTATION DES EFFECTIFS AUX BESOINS DES SERVICES ET DIRECTIONS

2.1. Direction des Ressources Humaines

Afin d'adapter l'emploi à la situation administrative de l'agent affecté sur le poste, il convient de lire :

- Transformation d'1 emploi de Rédacteur Principal en 1 emploi d'Agent Administratif.

2.2. Direction Générale Adjointe Chargée de la Solidarité et du Logement

2.2.1. Service Analyse et Logistique

Afin de respecter les règles statutaires en matière de cumul d'emploi public, pour un agent également employé par une autre collectivité :

- Transformation d'1 emploi d'Agent d'Entretien à temps non-complet à 60 % en 1 emploi d'Agent d'Entretien à temps non-complet à 50 %.

2.2.2. Direction des Actions Territorialisées et du Développement Social

Pour compenser la mutation d'un agent du Centre Médico-Social de Blaye dans une autre collectivité et compte tenu de l'analyse des charges de travail dans les circonscriptions :

- Transformation d'un emploi de catégorie C en 1 emploi d'Assistant Socio-Educatif (Assistante Sociale) affecté au Centre Médico-Social de Saint-André-de-Cubzac.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**CONTRATS OCCASIONNELS
POUR LA MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPEES**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux services du Conseil Général de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, je vous propose les créations et transformations de postes suivantes :

Pour la DGAS, dans le cadre de la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, 10 postes :

- 10 créations de contrats occasionnels en catégorie C (filière administrative).

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INDEMNITES FORFAITAIRES DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux agents du Conseil Général qui se déplacent, avec leur véhicule personnel, sur le territoire d'une même commune non doté d'un réseau de transport public et qui ne peuvent donc pas prétendre à des indemnités kilométriques, je vous propose d'instituer le versement mensuel d'une indemnité kilométrique de 16,52 €.

Cette indemnité sera également versée aux secrétaires de Centres Médico-Sociaux qui utilisent leur véhicule personnel pour aller poster le courrier.

Par ailleurs, je vous propose de réactualiser la valeur de remboursement de l'abonnement Connex pour les agents itinérants au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Stéphan DELAUX :

Simplement sur quelles bases et comment arrive-t-on à de tels calculs ou évaluations ? N'est-il pas possible d'avoir des propositions qui soient totalement axées sur les transports en commun ?

Alain RENARD :

Par rapport au calcul, les 16,52 € correspondent à une indemnité forfaitaire. Cela concerne les communes de Gironde qui ne sont pas encore desservies par le tramway, dont la mienne.

Rumeurs et rires dans l'hémicycle.

Alain RENARD :

En terme de transport collectif, dans un certain nombre de collectivités où il y a soit le bus soit le tramway les agents sont amenés, c'est indiqué dans la délibération, à utiliser ces transports collectifs et bénéficient sur la C.U.B. des abonnements de la Connex, mais en dehors des secteurs où il y a des transports collectifs nos travailleurs sociaux qui se déplacent sur le terrain sont sur des secteurs où il n'y a pas forcément, d'une maison à une autre par exemple, des arrêts de bus.

Mais bien évidemment nous sommes plus que favorables à ce que le transport collectif soit privilégié, c'est pour cela que nous avons élargi le bénéfice de l'abonnement Connex au niveau des agents du Conseil Général, non seulement à ceux qui sont sur Bordeaux mais à tous les agents qui peuvent accéder au réseau Connex via le tramway notamment.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Le Tribunal Administratif, par jugement du 26 juillet 2005, a annulé la délibération en date du 24 juin 2004 approuvant le vote du Budget Supplémentaire 2004, au motif que l'annexe III détaillant la répartition par articles des chapitres n'avait pas été fournie en même temps que le projet de budget.

Cette annulation, sans conséquence sur les autres étapes budgétaires de 2004, sanctionne une erreur de forme, qui n'entraînait par ailleurs aucune incidence sur le fond, à savoir les conditions d'équilibre et de sincérité du budget.

Il nous est demandé de confirmer l'adoption du budget supplémentaire 2004.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Nicolas FLORIAN :

Je pensais que ce serait Yves Lecaudey qui aurait présenté ce dossier.

Vous vous doutez bien que je n'allais pas passer sous silence la délibération qui nous est présentée aujourd'hui. Rappelez-vous quand même dans cette assemblée ce que nous avons enduré !

Rumeurs dans l'hémicycle.

M. LE PRESIDENT :

Mes chers collègues, laissez parler.

Nicolas FLORIAN :

Ce matin je relisais les comptes-rendus de séance de 2004, que ce soit lors de la présentation du budget que de la D.M.2. A l'époque, qu'est-ce qu'on nous disait : - "cela m'arrange que vous attaquiez ce budget, au moins la sanction tombera". La sanction est tombée, le Tribunal Administratif s'est prononcé en juillet, il a annulé votre budget. Par

ailleurs, je cite Yves Lecaudey, lors de la DM2, disant : - "si cela n'avait été que de moi j'aurai continué à présenter le budget sans détail par article".

Je ne vais pas refaire l'historique de cette affaire, mais quand même, pourquoi avons-nous fait une requête auprès du tribunal administratif ? Je rappelle que dans cette enceinte même, au moment où on nous a distribué la présentation du budget, nous avons demandé un report. Cela nous a été refusé, toujours avec les mêmes arguments un peu méprisants, nous disant même que c'était la maquette proposée par le Gouvernement, et à l'époque c'était la faute de nos amis qui étaient au Gouvernement. Soyons sérieux ! Il faut qu'une bonne fois pour toute, on respecte la loi parce que c'est la loi, et comme disait le Président au moment de la séance : - "je ne fais que respecter la loi". Mais non, vous n'avez pas respecté la loi en l'occurrence, puisque le tribunal a sanctionné. Une bonne fois pour toute, il faut que l'on puisse se mettre à l'esprit que les élus de l'opposition ont droit à un minimum d'information et de respect.

Vous avez tout à l'heure dans vos propos de présentation dit : "cette tempête dans un verre d'eau", Quand même, il faut savoir que des budgets départementaux qui sont annulés, cela n'arrive pas tous les jours.

M. LE PRESIDENT :

Vous dramatisez. C'est sur la forme, vous ne pourrez rien changer. On n'a pas fait appel...

Nicolas FLORIAN :

De suite vous vous énervez ! Mais vous auriez perdu en appel Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT :

Cela ne vaut pas le coup de faire appel, il y a des départements qui ont eu la même position et l'opposition de gauche ou de droite ne l'a pas fait.

Nicolas FLORIAN :

Mais parce qu'ils ne travaillent pas leur dossier.

M. LE PRESIDENT :

Excusez moi, vous dramatisez, tout cela ne prendra pas.

Nicolas FLORIAN :

Je vous vous interromps pas. Non je ne dramatise pas, je rappelle des faits et je rappelle la position qui a été la nôtre. Vous me dites que c'est une erreur de forme ; c'est vrai, c'est une erreur de forme, mais vous l'aviez assumé à l'époque en disant clairement : - "non, on ne vous donnera pas les éléments". Entre une présentation par chapitre, et j'ai au moins un exemple en tête, c'est l'article sur les charges courantes : 365 M€. Qu'est-ce qu'il y a dedans si je n'ai pas le détail par article ? Et sur l'emprunt, et sur le reste ? C'est de l'opacité la plus

totale ! Bien sûr on ne remet pas en cause la sincérité du budget. On a attaqué sur la présentation du budget. Accordez quand même aux élus de l'opposition de cette assemblée le droit d'être informés tout simplement !

M. LE PRESIDENT :

Vous l'avez été.

Nicolas FLORIAN :

Mais non, on ne l'a pas été. Vous avez été sanctionné par le juge. Ce n'est pas simplement nous qui disons que le budget est mal présenté aujourd'hui, c'est le juge. Le Département de la Gironde s'est mis hors la loi sur cette affaire.

Quand vous allez l'air d'en faire une affaire anodine, cela a fait la une d'un journal qui s'appelle La lettre des finances locales du 8 septembre dernier. Ce n'est pas tous les jours que nous avons un budget départemental qui est annulé.

Sur la motivation, je vais quand même enfoncer le clou, nous souhaitons dans ce département de l'information...

M. LE PRESIDENT :

Laissez, il faut bien qu'il dramatise un peu !

Nicolas FLORIAN :

Je ne dramatise pas, je rappelle des faits. Cela a l'air de vous faire rire. Je veux bien comprendre que vous soyez mal à l'aise.

M. LE PRESIDENT :

Vous ne réussirez pas.

Rumeurs dans l'hémicycle.

Nicolas FLORIAN :

Je ne suis pas élu à Bordeaux. A Bordeaux cela est présenté par article. Je sais que cela vous met mal à l'aise, comme l'a dit Stéphan, mais à Bordeaux comme dans les autres communes le budget est présenté par article.

Pour en revenir sur ce dossier, que vous avez l'air de prendre au-dessus de la jambe, dorénavant nous demanderons à ce Département de voter le budget, on ne parle plus de présentation, on parle du vote, pour le prochain B.P. nous demanderons le vote par article, et à minima par chapitre. On y passera le temps qu'il faudra. Je vais vous expliquer pourquoi, il a bien fait d'intervenir René Serrano. On en a assez !

Rumeurs dans l'hémicycle.

M. LE PRESIDENT :

Je demande à chacun d'entre vous, côté gauche, de laisser parler et ensuite vous répondrez. Ce n'est pas utile, cela ne vaut pas le coup, c'est une polémique stérile. L'enjeu n'en vaut pas la peine, laissons l'orateur parler et ensuite nous répondrons. Parlez, expliquez-vous, arrêtons de tourner la cuillère autour du pot, allons directement au but !

Nicolas FLORIAN :

Je suis en train d'expliquer. Mais ne vous énervez pas ! Ce n'est pas dramatique ! Laissez-moi finir !

M. LE PRESIDENT :

Allez-y, jusqu'à maintenant on n'a pas compris grand chose.

Nicolas FLORIAN :

Enfin le juge, il a compris, il a annulé, comme cela c'est réglé. Alors je reviens sur la présentation, c'est plus grave que cela, et René Serrano a bien fait d'en parler...

Laissez-moi finir, sinon je rentre de suite à la maison. Si vous considérez qu'on n'a pas notre place ici, je reste chez moi ! René Serrano, j'en profite pour aller au bout du raisonnement qui était le nôtre, nous parle du vote du budget. Justement, en tant qu'élus minoritaires on en a assez quand les communes de nos cantons, les associations de nos cantons, reçoivent un courrier leur disant que seule la majorité peut se prévaloir du soutien qu'on leur apporte, laissez-moi finir, et en plus, en bas du courrier en PS (c'est d'actualité ici) on ajoute : l'élus de votre canton n'a pas voté le budget. Ve que l'on va faire, parce que c'est une escroquerie intellectuelle !

M. LE PRESIDENT :

Nicolas Florian nous avons pris exemple sur votre ami Monsieur Poncelet, Président du Sénat...

Nicolas FLORIAN :

Ce n'est pas mon ami je ne le connais pas. Je ne veux pas savoir ce qui se passe ailleurs, ici on est en Gironde...

M. LE PRESIDENT :

Moi cela m'intéresse, on fait exactement ce que font les présidents de conseils généraux U.M.P. On vous montrera des exemples...

Nicolas FLORIAN :

C'est faux, ce n'est pas parce que les gens de l'U.M.P. font des choses pas très recommandables que vous devez suivre l'exemple.

M. LE PRESIDENT :

C'est la vérité ! Autrement dit vous n'aimez pas la vérité. Vous ne votez pas le budget mais vous voulez faire croire que vous le votez. Ils ne le votent pas mais ils le font annuler.

Nicolas FLORIAN :

Laissez-moi finir ! On fait annuler le budget parce que vous êtes hors la loi. Je reviens sur le vote. D'une part on n'a pas à se prévaloir de ses propres turpitudes. Ce n'est pas parce que des gens de l'U.M.P. font certaines choses que vous devez faire la même chose, c'est votre problème.

Donc on en a assez de recevoir ces courriers. Vous dites : "on vote contre le budget". Bien sûr, vous nous demandez de le voter dans sa globalité. Donc aujourd'hui on vous demandera de le voter détaillé, et quand il s'agira, sur des lignes budgétaires bien particulières ou sur le chapitre ou sur l'article, de voter pour et bien on votera pour et ce sera clair.

M. LE PRESIDENT :

Et les recettes aussi !

Nicolas FLORIAN :

On verra ce que l'on votera ! On n'en est pas encore là ! Cela vous fait rire, mais c'est la réalité. On verra le moment venu, mais vous ne pourrez plus écrire, car c'est un mensonge, qu'en commission permanente quand il s'agit d'attribuer une subvention au maire de Villenave-d'Ornon, je ne suis pas assez débile pour voter contre. Enfin, d'ailleurs personne ne vous croit quand vous écrivez que j'ai voté contre. Vous prenez des codes de bonne conduite, vous ne les tenez pas. Vous demandez à vos collègues de me laisser parler et vous êtes le premier à me couper la parole, et comme vous êtes un exemple ils vont faire la même chose !

On veut être constructif, on l'a prouvé. On veut être informé et on ne veut pas que notre position soit galvaudée sous prétexte que l'on a voté contre un ensemble de documents budgétaires. Nous considérons qu'en faisant un vote détaillé, mais encore faut-il que l'on ait les documents par article, nous demanderons le vote détaillé par article. Vous aurez la possibilité de faire voter votre assemblée et on votera par chapitre peut-être. Cela nous donnera l'occasion de donner notre position sur un certain nombre d'orientations. Quand cela ira dans le bon sens on dira oui et pourquoi, quand cela ira dans le mauvais sens on dira non et pourquoi. Et vous n'aurez plus la légitimité pour écrire à tous ceux qui reçoivent des subventions que vous êtes les seuls à en donner. C'est quand même de l'argent public dont on parle ! Ce n'est pas votre maison ! Ce n'est votre argent à vous ! Vous n'avez pas le chéquier en direct ! C'est le produit de l'imposition de tous les girondins. Vous ne pouvez pas

expliquer aux gens comme cela qu'il n'y a que vous qui pouvez vous prévaloir du soutien que vous apportez ! C'est hallucinant !

Pour conclure, je ne vais pas redévelopper encore une fois, mais c'est plus grave que ce que vous voulez bien dire, il y a quand même quelques élus qui sont ici, qui sont aussi minoritaires dans des communes, et je serais curieux de voir leur comportement si on leur présentait le vote par chapitre. Le budget de la ville de Bordeaux est présenté en détail par article. Si vous ne lisez pas les budgets, c'est votre problème, mais nous ici on lit les budgets. Ce n'est pas une question de vote mais de présentation. Je ne vais pas voter sur un chapitre de plus de 300 M€ si je n'ai pas le détail. Vous vous servez des budgets pour caler les armoires, c'est votre problème ; nous on les lit.

Pour l'avenir, nous demanderons un vote détaillé en espérant...

Rumeurs dans l'hémicycle

Nicolas FLORIAN :

Le mépris, je sais. D'ailleurs il faudra que je vérifie un jour la véracité, l'authenticité des citations de Yves Lecaudey, parce qu'on lui annule le budget, il trouve encore le moyen d'expliquer qu'il n'est pas méprisant parce qu'il y a beaucoup de nécessaires, j'imagine parmi nos rangs, pas ailleurs. Enfin c'est quand même hallucinant !

Enfin pour conclure, on souhaite une chose, que l'on mette cette expérience au service de l'avenir plutôt que pour nourrir des futurs mémoires. Merci de votre attention. On souhaite que vous fassiez un peu plus cas des remarques que l'on peut faire et des propositions que l'on peut émettre.

M. LE PRESIDENT :

Mais nous faisons toujours attention à tout ce qui est dit dans cette maison.

Yves LECAUDEY :

Je vais intervenir en tant que "hors la loi", "mal à l'aise", puisque j'ai cru entendre ces qualificatifs. Je signalerai tout de suite à Nicolas Florian que s'il veut bien vérifier, ce que je lui souhaite, parce que la culture c'est toujours bon, que la citation est extraite des Mémoires d'outre-tombe de Chateaubriand, où il pourra la retrouver. Et si vous en voulez une autre, à vous écouter depuis un moment, j'emprunterai à Chamfort qui disait : " - Je m'ennuie tellement que cela m'occupe".

Nous ne commenterons pas pour notre part une décision de justice ; nous l'appliquons. Le Président, conformément aux textes réglementaires, ne fait pas revoter le B.S. 2004, il nous demande de nous prononcer sur la régularisation rétroactive du B.S. 2004, dont nul n'a contesté la balance générale et la sincérité des chiffres.

Je fais une parenthèse d'ailleurs. J'ai écouté Nicolas Florian dire : - "nous exigerons de voter le budget par article, par chapitre, nous demanderons...", peu importe. Je lui signale quand même que la commission permanente du 27 juin 2003, à laquelle il participait, parce qu'il est présent, a décidé que désormais et à partir de 2004 et pour trois ans, le budget du département en M52 serait voté par nature, et que par conséquent nous appliquerons cette décision.

Nicolas FLORIAN :

Qu'est-ce que c'est que cette histoire, cela n'a rien à voir.

Rumeurs dans l'hémicycle.

Yves LECAUDEY :

Vous me donnerez au moins acte du fait que je n'interromps jamais personne. Vous pourriez faire pareil. Si la sincérité avait été contestée, dans ce cas vous en aviez la possibilité, vous ne l'avez pas fait, de demander au juge de suspendre l'exécution de la délibération, si vous aviez eu un doute sérieux quant à la légalité de la décision. Nous présentons donc avec mon collègue Jacques Fergeau pour régularisation rétroactive le B.S. 2004 avec l'annexe III qui manquait tout simplement. Nous l'avions dit en séance, nous ne l'avions pas estimé indispensable. Elle est ajoutée dans le projet qui vous a été remis et qui a nécessité une réimpression totale des documents. Voilà l'annexe III, vingt pages supplémentaires que vous avez, je pense, tous lu et analysé, je n'en doute pas, et qui a dû satisfaire votre objective curiosité. Les vingt pages, que nous avons d'ailleurs omises, et il a signalé dans le recours à Nicolas Florian, sur sa demande, la veille, en commission des finances.

Il s'agit dans l'annexe III de la décomposition des crédits par article. Nous avons opté dans cette assemblée pour une présentation du budget par nature plutôt que par fonction, car nous pensons que c'est un choix de transparence, ne vous en déplaise. Nos concitoyens ne se préoccupent pas de savoir si l'addition des prévisions budgétaires par article est juste. Ils veulent savoir ce que coûte chaque service, chaque politique départementale à la population. Et seule la présentation par nature qui regroupe les dotations de tous les articles, les dépenses concernées par une activité, permet justement de connaître le coût des services. Pour caricaturer, nous préférons évaluer une politique d'hygiène publique plutôt que de compter les savonnettes ou les rouleaux de papier toilette. Mais vous avez fait semble-t-il un autre choix ; on a les choix que l'on peut.

Toujours est-il que l'annexe III qui manquait dans la présentation du B.S. 2004 vous est fournie aujourd'hui pour régularisation. On a les satisfactions que l'on peut. L'annexe III présente une ventilation par article des crédits qui seront votés par chapitre, et cette ventilation n'a pourtant qu'un caractère informatif. Pourquoi ? Parce que le Président dispose, dès le lendemain du vote, d'une possibilité de virement d'articles à l'intérieur d'un même chapitre. C'est la raison pour laquelle...

Rumeurs dans l'hémicycle.

M. LE PRESIDENT :

Cela vous gêne, mais laissez parler ! Quand on coupe c'est que l'on est faible !

Nicolas FLORIAN :

Vous avez montré la voie tout à l'heure.

Yves LECAUDEY :

Je supporte Nicolas Florian parce que je suis en train de me rendre compte que c'est lui qui est mal à l'aise.

Je l'avais indiqué en réponse à l'intervention de Nicolas Florian, avant que l'opposition n'opte pour la politique de la chaise vide, la loi du 19 février 2003 précise que le budget est voté soit par nature, soit par fonction, et nous avons choisi, bien que voté par nature, que le budget comporte en outre une présentation croisée par fonction, c'est l'annexe IV, qui figurait elle dans le projet de budget, et on retrouvait le détail des articles agrégés c'est exact. Nous continuons de penser que la nomenclature M 52, et ce département a été parmi les premiers à l'expérimenter, appelle encore beaucoup de précision, de modification pour être le véritable document de transparence que nous souhaitons tous. Mais nous ferons avec pour l'instant. Je note d'ailleurs que les séances budgétaires qui ont suivi ont vu une présentation orthodoxe. L'annexe III, la présentation par article, figurait dans les projets de budget primitif et supplémentaire 2005, et bizarrement nous n'avons enregistré aucune intervention de l'opposition sur cette partie de la présentation à laquelle elle attache tant d'importance.

Quoi qu'il en soit nous allons régulariser le B.S. 2004 sans aucune modification des données sur le fond, puisque ni la sincérité ni l'équilibre financier n'ont fait l'objet d'une remarque de l'opposition ou du tribunal.

Il est d'ailleurs plaisant de constater qu'en optant pour la présentation croisée par fonction, annexe IV, le Président et la majorité départementale ont sans doute anticipé sur la LOLF, la Loi Organique pour la Loi des Finances, qui s'appliquera elle au budget de l'Etat, et qui indique (elle est récente, c'est un projet de loi) : - "Il faut décliner les dépenses en mission, programme et action. La nomenclature par mission et programme, ce ne sont plus les structures que l'on finance mais les politiques menées". J'espère quand même Nicolas Florian que vous êtes d'accord avec Jean-François Coppé, un peu plus sans doute que votre collègue Yves Foulon, qui est absent aujourd'hui, et qui a tenu à être solidaire de votre recours, il n'avait pas pu se prononcer sur un budget qui lui était présenté d'une manière irrégulière, en oubliant au passage que déjà le 24 juin 2004, sans doute parce qu'il poursuivait son habitude de côtoyer son ministre favori, il était déjà absent en séance. Il est absent en séance au moment du vote, et il fait un recours parce qu'il n'a pas pu examiner les conditions du vote.

J'ai noté aussi dans vos déclarations à la presse que nous préférons le matraquage fiscal aux économies sur certaines politiques peu efficaces. Je ne pense pas vous avoir vu voter contre les dépenses, contre les recettes oui. Mais alors si le groupe de l'opposition est solidaire pour contester certaines dépenses, pourquoi certains d'entre vous (et je reviens à

vosre exemple sur les lettres du Président qui informent ceux qui ont voté le budget ou pas), signataires du recours, se réjouissent-ils de ces dépenses lorsqu'elles bénéficient à des maires de leur canton. J'ai ici une lettre datée du 22 juin 2004 : "Madame le Maire, ma chère collègue, chère amie, j'ai le plaisir de vous annoncer..."

Nicolas FLORIAN :

C'est de la divulgation de correspondance.

M. LE PRESIDENT :

Aucun nom n'est prononcé. On lit des lettres sans citer de nom.

Yves LECAUDEY :

Nicolas Florian, vous commencez à nous saouler...

M. LE PRESIDENT :

Pas d'intimidation, c'est inutile !

Yves LECAUDEY :

Je continue : "ma chère amie, j'ai le plaisir de vous annoncer que la commission permanente du Conseil Général, réunie ce jour, a reconduit l'opération bus plage pour les mois de juillet et août prochain, dans le cadre du réseau TransGironde, et que onze communes supplémentaires y participent cette année. Ainsi la ligne 713 permettra aux habitants de votre commune de se rendre au Verdon-sur-Mer au tarif préférentiel de 2 € l'aller et retour. Il me paraît important que l'institution départementale et ses représentants attachent une attention toute particulière aux activités de loisirs des jeunes en leur facilitant les déplacements. L'action qu'il mène en ce sens procède de cette volonté. Très satisfait de l'issue favorable de ce dossier auquel j'ai apporté mon plus grand soutien, je reste à votre disposition pour tout autre projet, et vous prie de croire...". Et en plus il oublie de dire qu'il ne participait pas à la commission permanente !

Rumeurs dans l'hémicycle.

M. LE PRESIDENT :

Pas d'intimidation ici. Yves Lecaudey a la parole et lui seul.

Yves LECAUDEY :

Pas du tout vous ne risquez rien. L'incohérence n'est pas toujours à l'endroit où l'on veut la montrer. Nous allons régulariser, peut-être d'ailleurs sans vous qui l'avez demandé, peu importe. Nous avons rétabli l'orthodoxie à défaut du réalisme budgétaire. Car les choses

changent, les procédures évoluent, les améliorations vont plus vite que la réforme des textes. Alors il y a ceux qui veulent anticiper, expliquer, et qui sont montrés du doigt. Et puis il y a ceux qui préfèrent contester le progrès pour ne pas avoir à décider et à choisir. Cela s'appelle le conservatisme, et qu'il soit exprimé par l'un des plus jeunes d'entre nous n'enlève rien à son ringardisme.

Et pour finir sur le fond, ce débat, ces conférences de presse, sont intervenus à une période où s'accumulaient et s'accumulent toujours en Corse des actes de terrorisme, d'abord contre le représentant de l'Etat, cependant d'ailleurs que le Ministre de l'Intérieur est en voyage pré électoral à La Réunion, que le Gouvernement est aujourd'hui incapable de présenter un budget qui donne confiance à ses propres soutiens, que dans notre pays on cumule aujourd'hui, chômage, déficit, endettement, et l'opposition départementale qui soutient ce gouvernement, comme c'est son droit, préfère ergoter sur des décisions de justice au lieu de siéger, délibérer, rendre compte à l'électeur d'une manière que nous voudrions plus objective, plus rationnelle. Alors pour excuser son comportement, elle nous soupçonne de mépris. Vous avez tout faux. Et je vous rappellerai en terminant cette pensée très ancienne : - "Voilà le mépris n'est qu'une ressource imparfaite ; le respect que nous vouons à un être est bien pire injure faite à tout à qui nous le refusons".

M. LE PRESIDENT :

Nous remercions Yves Lecaudey.

Nicolas FLORIAN :

Vous m'accordez la parole ? Il y a quand même des attaques personnelles, c'est à la limite de l'insultant l'intervention de Yves Lecaudey. Je ne vais pas saisir la justice. En plus c'est petit, aller révéler un courrier d'un collègue qui n'est pas là, bien sûr qu'on est pour Bus Plage, moi aussi à Villenave j'avais écrit aux gens, j'étais même au départ du bus pour me faire prendre en photo avec eux.

Yves LECAUDEY :

Je n'ai pas cité le collègue destinataire.

M. LE PRESIDENT :

Il y a la liberté d'expression quand même ! S'il faut revenir là dessus...

Nicolas FLORIAN :

Oui mais arrêtez, ceux que vous citez ne sont pas là pour répondre !

Rumeurs dans l'hémicycle.

Nicolas FLORIAN :

Sur le reste, c'est la démonstration parfaite ce que peut être du verbiage et du blabla. Ça que nous a raconté Yves Lecaudey c'est du blabla. Il parle d'un vote par nature, par fonction, cela n'a rien à voir, avec le détail de la présentation d'un budget. Nous persistons, on veut avoir connaissance des engagements financiers de ce département. On n'est pas une république bananière en Gironde, vous n'êtes pas les seuls à pouvoir vous octroyer l'aumône aux résidents de ce département ; cela commence à bien faire ! Quant à ces attaques personnelles, cela devient de plus en plus insupportable , je vous le dis comme je le pense ! Sur le reste je comprends que vous soyez mal à l'aise, mais ces écrans de fumée avec de la pseudo technique sur LOLF, sur Coppé, ce n'est pas mon problème. Ici on parle de la Gironde de votre budget, celui qu'a annulé le tribunal administratif. Et quant à la présentation par fonction, par nature, c'est la loi ce n'est pas autre chose. Sur les modalités de vote, vous parlez d'une délibération de la commission permanente, cela n'a rien à voir avec cela. La délibération indique que le budget est réputé voté par fonction, il ne parle pas que du vote par nature, et on peut très bien demander aussi un vote par article. Alors arrêtez avec cela, c'est de l'écran de fumée, c'est du blabla, ce n'est pas autre chose.

M. LE PRESIDENT :

Du blabla... Si les électeurs et les électrices vous écoutaient ici, je ne sais pas s'ils y comprendraient quelque chose...

Gilles SAVARY :

Nicolas Florian je ne voulais pas intervenir, parce que je crois que Yves Lecaudey a tout dit en préalable : "Il y a une décision de justice, ici on ne commente pas les décisions de justice, on les applique."

Et puis vous m'avez fait réagir quand vous avez expliqué que l'on n'était pas en république bananière en Gironde. Vous ne savez pas où vous vivez Nicolas Florian et vous allez peut-être pouvoir me rendre un service. Il se trouve qu'à Bordeaux le groupe socialiste et l'évêché ont attaqué en justice une décision du conseil municipal de Bordeaux, qui n'est pas rien, puisqu'il s'agit de l'occupation illégale d'un bien public. Ils ont gagné les uns et les autres, en première instance. Je vous en parle parce que vous êtes Président de l'U.M.P. ici en Gironde et que vous avez à vos côtés des collègues bordelais. Ils ont gagné en appel. Ils ont gagné en cassation, et aujourd'hui cette décision est inappliquée ni par le Préfet ni par la Mairie de Bordeaux. Si vous parlez de république bananière, balayez devant votre porte.

Tout ceci me fait penser que vous n'êtes pas là vraiment par goût du droit et du légalisme, mais plus probablement par goût de la procédure. Alors vous vous êtes payé aujourd'hui une petite victoire de Don Quichotte qui, en réalité, ne sert à rien, puisque le budget reste ce qu'il est, et puisque depuis que vous avez commencé à intervenir je n'ai pas encore entendu un argument de fond sur ledit budget. Donc je vous demande une chose Nicolas Florian de balayer devant votre porte et de nous aider à faire respecter la justice en Gironde, puisque vous y êtes à ce point attaché.

Je dois vous dire, d'ailleurs, pour la petite histoire, que moi qui suis chargé du R.M.I., j'ai vu tomber sur mon bureau des demandes de subvention au titre de l'insertion pour retaper

l'église Saint-Eloi, ce qui est quand même un comble. On nous demande et on appelle des fonds publics pour financer un bâtiment public illégalement occupé avec la complicité active des pouvoirs publics, municipaux et préfectoraux...

Stéphan DELAUX :

C'est faux.

Gilles SAVARY :

C'est vrai. Je ne laisserai pas dire cela car j'ai écrit à un moment donné à Alain Juppé pour lui conseiller un certain nombre de choses. Il est complice de cette affaire, de cette illégalité. Il n'a jamais demandé au Préfet de mettre en oeuvre le droit, et donc aujourd'hui... Vous avez parlé du droit plusieurs fois. Si vous ne parlez pas du droit, parlez du fond. Vous n'avez pas parlé du fond, vous avez parlé du droit. Je vous renvoie le droit Nicolas Florian. Vous n'avez pas de leçon à donner.

Stéphan DELAUX :

Je crois que c'est Yves Lecaudey qui a dit à Nicolas Florian qu'il était jeune. Il a raison, Nicolas est un de nos jeunes collègues et il faut se réjouir que nous ayons des jeunes collègues...

M. LE PRESIDENT :

On a les plus jeunes ici !

Stéphan DELAUX :

Mais c'est très bien et nous sommes ravis aussi que ce soit des femmes, il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Rumeurs et rires dans l'hémicycle.

Stéphan DELAUX :

Je voudrais simplement dire que nous avons tous été témoins qu'à de nombreuses reprises Nicolas Florian qui, depuis quelques années préside notre groupe et s'intéresse aux questions budgétaires, rapporte ces budgets et fait part des positions de l'opposition, nous sommes tous témoins qu'il a été brocardé d'une manière scandaleuse et méprisante à plusieurs reprises sur ses arguments, ce qui, je pense, n'est pas convenable dans une assemblée comme la nôtre. Chacun avance avec ses arguments, avec ses convictions, mais nous n'avons pas le droit, les uns ou les autres, de nous attaquer personnellement. Il a fait l'objet de critiques et de mépris. Je trouve personnellement que ce n'est pas bien. Aujourd'hui, il a, au cours de cette délibération, montré que son analyse sur ce dossier était bonne, la preuve c'est que le juge l'a suivi. Et dans le débat qu'il a eu avec Yves Lecaudey, qui n'est pas si à l'aise qu'il paraît, il a

montré qu'il avait à la fois une parfaite connaissance des règles, des procédures budgétaires, et qu'il avait les bons arguments, sur ce dossier-là, pour répondre à Yves Lecaudey.

Pour le reste et sur le fond, c'est vrai Gilles Savary que nous ne sommes pas d'accord, c'est vrai aussi que le débat n'est pas très bien installé dans cette assemblée. A chaque début de séance, le Président, comme il en a parfaitement le droit, fait une présentation et son analyse politique aussi bien sur le Département que sur l'Etat ; et je reconnais parfaitement au Président de cette assemblée de donner son point de vue. Mais convenez quand même qu'il ne serait pas anormal que sur ces sujets-là, l'opposition puisse s'exprimer dans la continuité de ce que dit le Président. Je regrette que nous ne puissions pas sur ces sujets-là engager des débats. Certes, peut-être cette assemblée ne se prête-t-elle pas, et c'est au Président d'en décider, à l'évocation de sujets d'ordre national ! Mais l'équilibre démocratique, même si nous sommes les moins nombreux, voudrait que sur un certain nombre d'arguments nous puissions répondre.

Pour terminer, Nicolas bravo pour la défense de ce dossier.

M. LE PRESIDENT :

Stéphan Delaux, sur mon discours tout le monde répond, dès qu'arrive le budget, vous reprenez tout. C'est normal au détour d'un dossier. Il ne faut pas utiliser de faux arguments. Et je dis ici que mon discours est serein.

Stéphan DELAUX :

Monsieur le Président, vous dites ce que vous avez en dire et c'est bien normal. Je ne suis pas d'accord avec vous sur la méthode, parce qu'au fil des dossiers nous sommes sur des dossiers techniques qui concernent ce Département, et comme l'a dit Nicolas Florian, et comme cela se passe en réalité, nous votons en effet bon nombre de dossiers qui nous paraissent utiles à ce Département. Ce n'est pas au cours d'un vote d'un dossier que l'on considère utile au Département, comme nous avons tout à l'heure voté le dossier sur les handicapés à la suite de la loi proposée par le Gouvernement, ce n'est pas sur des dossiers comme ceux-là que nous souhaitons faire des interventions de nature politicienne et qui soient en opposition et en contestation sur un terrain qui n'est pas celui de l'intérêt général du Département.

M. LE PRESIDENT :

Le président dit ce qu'il a à dire, c'est normal, il a le pouvoir exécutif, il est désigné par le peuple. Et l'opposition répond, là au moment où il faut répondre, c'est-à-dire dans le débat général du budget. C'est une conception...

Stéphan DELAUX :

Nous ne contestons pas ni votre majorité ni votre autorité...

M. LE PRESIDENT :

Ce n'est pas utile de continuer à échanger. On répond dans le débat général. C'est le budget qui est l'acte politique, donc on peut me répondre sur tous les points et même à travers un autre dossier, vous savez très bien que je ne refuse pas. Je donne la parole à Philippe Plisson.

Philippe PLISSON :

Je ne veux pas prolonger la polémique. Il ne faut surtout pas s'attaquer aux hommes, donc on est sur un débat de fond, mais simplement je constate quand même, excusez-moi de le dire, que la contestation de ce budget, le vote, et la manière dont vous montez aujourd'hui au front, de manière un peu agressive quand même, cher Nicolas Florian, ne semble pas faire l'unanimité dans vos troupes parce que vous êtes déjà bien minoritaires dans cette assemblée. Je m'en réjouis, et j'espère que cela durera bien longtemps. Non seulement vous êtes minoritaires mais vous n'avez même pas le quorum de la minorité. Je pense que vos collègues sont assez mal à l'aise devant ces attaques un peu basses et la manière dont vous venez aujourd'hui faire finalement de l'opposition frontale, alors que l'on est là pour construire la Gironde et pas simplement pour faire de la procédure.

Stéphan DELAUX :

Vous ne nous verrez jamais sur des attaques basses, jamais !

M. LE PRESIDENT :

Alors surtout pas de cours professoral ici. Les attaques basses, il n'y en a pas, il y a simplement de la vivacité, tantôt ce sont les uns, tantôt ce sont les autres qui sont à l'origine, il faut le reconnaître, nul n'est parfait. Si tout le monde veut vraiment ne pas polémiquer, c'est facile et cela rend les choses plus simples pour moi

Jacques FERGEAU :

Tout d'abord, je voudrais répondre sur quelques points rapidement à Nicolas Florian. Si je suis le rapporteur de ce dossier, je ne vois pas en quoi c'est critiquable, et je ne permets pas à Nicolas Florian de critiquer le choix qui a été fait. J'ai été désigné par la majorité départementale pour rapporter ce dossier. Je suis conseiller général au même titre que lui, mes électeurs sont aussi respectables que les siens. Je respecte les siens, je lui demanderai de respecter les miens.

En ce qui concerne le budget, il s'agit du B.S. dans son annexe III, donc j'aimerais que Nicolas Florian rectifie et ne parle pas du budget, mais parle du B.S. dans son annexe III. Donc l'incidence du sujet est quand même bien minime. Si on n'a pas fait appel, je pense que ce n'était pas nécessaire, puisque comme vous le savez cela ne change ni les Euros ni les centimes d'Euros ; le dossier reste identique à lui-même.

Quant au vote qu'il nous demande de faire pour la suite, je rappelle à Nicolas Florian, qu'il ne faut pas qu'il oublie que dans un budget s'il y a des dépenses, il y a des recettes ; donc s'il vote les dépenses, il ne faudra pas oublier de voter les recettes qui conviennent.

Rumeurs dans l'hémicycle.

Jacques FERGEAU :

Je vous ai laissé parlé Nicolas Florian.

Quant au débat sur le sujet qui nous intéresse, il s'agit d'un problème de forme qui ne remet pas du tout en cause le fond. Cela me fait penser au débat que nous avons au niveau des experts comptables et directeurs financiers à une certaine époque, en ce qui concernait la présentation des charges par nature et par fonction. C'est le débat que nous avons aujourd'hui entre les experts comptables sur la comptabilité française et la comptabilité anglo-saxonne, sachant que le budget ne change rien, les résultats ne changent rien, on a toujours le même résultat, les mêmes comptes. Donc le débat est un sujet de forme et non pas un sujet de fond. Alors Nicolas Florian, quand on attaque des problèmes de forme qui ne remettent nullement en cause le fond, cela montre que vous n'avez pas grand chose à vous mettre sous la dent, et ceci est valable dans toutes les procédures. Si on est obligé d'attaquer la forme et non pas le fond, c'est qu'on n'a pas grand chose à dire sur le fond, donc c'est plutôt rassurant, Monsieur le Président, pour notre majorité.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre rapporteur. Je mets donc aux voix ce document. Il n'y a pas un bouton de guêtre qui change, c'est une régularisation.

Jean-Pierre CHALARD :

Monsieur le Président, si vous le permettez, je voulais simplement dire que j'ai été d'accord, puisque j'ai signé le document au niveau du tribunal administratif, mais si vous vous rappelez j'ai participé à 90 % au niveau du B.S. Il y a des dossiers que j'ai votés et d'autres que je n'ai pas votés. Là je ne comprends pas trop pourquoi on vote, je vous le dis franchement, donc je ne participe même pas au vote.

M. LE PRESIDENT :

Voilà des paroles de bon sens par quelqu'un qui connaît la logique des chiffres. Merci Jean-Pierre Chalard.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004

Ont voté pour :

- MM. BARRAU, BENOIT, BOST, CARREYRE, CASTAGNET, DAVID, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, MM. DE GABORY, DORTHE, DUSSAUT, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FROUIN, GAUBERT, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JAULT, JEANJEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, MADRELLE, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND,

Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PLISSON, RENARD, RESPAUD, SAVARY, SERRANO, SOUBIE, TOUZEAU, TRUPIN.

Ont voté contre :

- MM. D'AMECOURT, DARGUENCE, DARREMONT, DELAUX, FLORIAN, LOTHAIRE, RIFFAUD.

S'est abstenu :

- Néant

Excusés ou n'ayant pas pris part au vote :

- MM. AUGÉY, CESAR, CHALARD, DUBOURG, DUCHENE, FATH, FOULON, GARANDEAU, GAÜZERE, MAGENTIES, PERONNAU, REGERE, VINCENT, YERLES.

DECISION : LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EST ADOPTE A LA MAJORITE par 42 voix pour, 8 voix contre, pas d'abstention.